

Propositions 1.1 et 1.2

1.1 Pour une grève pour le climat le 15 mars 2019

Mandats

- ✓ Alors que le monde s'est déjà réchauffé d'environ 1 °C et que selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), il est indispensable de limiter ce réchauffement à 1,5 °C, mais que la trajectoire de réchauffement projetée d'ici 2100 à partir des engagements pris à la COP 21 est de 3 °C ; *on ne s'en inquiète pas*;
- ✓ Alors que les conclusions de la COP 24, s'étant tenue en Pologne en décembre dernier, ne font que réaffirmer les engagements des États déjà formulés lors de la COP 21, engagements insuffisants pour maintenir le réchauffement en-dessous des 1,5 °C ; *on ne s'en inquiète pas*;
- ✓ Alors que pour parvenir à limiter l'augmentation de la température du globe à 1,5 °C, il faudra diminuer de 45% nos émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité sur Terre d'ici 2050 ; que pour le moment, rien n'indique que ces cibles seront respectées ; *on ne s'en inquiète pas*;
- ✓ Alors qu'à + 3,7 °C, le niveau des océans pourrait monter d'un mètre; *on ne s'en inquiète pas*;
- ✓ Alors que cette année, le jour du dépassement, c'est-à-dire le jour où nous avons consommé autant que ce que la Terre peut produire en un an, a eu lieu le 1er août, et que ce jour, chaque année, survient de plus en plus tôt ; *on ne s'en inquiète pas*;
- ✓ Alors qu'en Suède, Greta Thunberg a lancé un mouvement de grève climatique, et que par ce biais, celle-ci nous avertit que « notre maison est en feu » et que *nous ne faisons rien*;
- ✓ Alors que l'on ne s'inquiète pas ; nous vous exhortons de vous inquiéter;
- ✓ Enfin, alors qu'un appel mondial à une grève étudiante a été lancé pour le 15 mars, et que le mouvement Earth Strike appelle à une grève climatique mondiale le 27 septembre prochain, les étudiant.e.s et les jeunes québécois.e.s se doivent d'y répondre

XXX propose

- **Que les membres de l'AGECVM demandent:**
 1. **Aux gouvernements d'établir un programme d'éducation à l'écologie et de sensibilisation à la crise climatique, en partenariat avec des jeunes citoyens et citoyennes ;**
 2. **Aux gouvernements d'adopter une loi climatique qui, à l'aide de la décroissance, force l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat**

(GIEC) pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius. Le GIEC demande que la réduction des émissions mondiales de CO₂ soit de 50% d'ici 2030, que les émissions nettes de CO₂ soient de zéro en 2050, et demande également une réduction de près de 50% des émissions de méthane d'ici 2050 ;

- 3. **Aux institutions d'enseignement une plus grande transparence concernant leurs investissements, le retrait des investissements dans les énergies fossiles et la tenue d'un bilan carbone institutionnel afin de pouvoir cibler les plus grandes sources d'émission de GES en vue de les réduire.**
- **Que l'AGECVM tienne une journée de grève le vendredi 15 mars 2019, dans le cadre d'une grève mondiale pour le climat**

1.2 Pour une grève le 1^{er} mai 2019

Mandats

- Attendu notre mandat adopté le 3 février 2010 ([A.G. H10-01](#)) voulant que l'AGECVM dénonce le capitalisme et qu'elle soit dès maintenant anticapitaliste
- Attendu la participation active de l'AGECVM lors des dernières années à la journée internationale des travailleur-euse-s du 1^{er} mai
- Attendu que le capitalisme idéalise la notion de profit au détriment des conditions de vie des travailleurs et travailleuses
- ❖ **Que l'AGECVM tienne une journée de grève le mercredi 1^{er} mai 2019;**
- ❖ **Que les modalités soient négociées avec le Cégep si le vote de grève est positif, dans le cadre de l'entente de fonctionnement AGECVM – CVM;**
- ❖ **Que l'AGECVM organise des contingents afin de participer aux manifestations du 1^{er} mai.**
- ❖ **Que l'AGECVM se prononce avec un mandat contre l'invisibilisation et l'exploitation du travail des femmes passant notamment par la dévaluation du travail dit reproductif.**

Proposition 1.3

1.3 Rémunération des stages : Pour une semaine de grève reconductible du 18 au 22 mars 2019

Mandats

- ☐ Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;
- ☐ Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur·euse·s mais aussi des stagiaires, parmi lequel·le·s sont surreprésenté·e·s les femmes, les parents-étudiant·e·s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises;
- ☐ Considérant qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant·e·s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant·e·s en éducation une compensation financière pour leur stage final;
- ☐ Considérant qu'une compensation financière n'est pas une solution pérenne, qu'elle ne reconnaît pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elle n'a aucune incidence sur leurs conditions de travail;
- ☐ Considérant que 20 associations étudiantes réparties en Outaouais, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke et à Trois-Rivières ont lancé l'ultimatum au gouvernement de déclencher la grève générale illimitée des cours et des stages à l'hiver 2019 advenant son refus de mettre en place un programme de rémunération pour tous les stages à tous les niveaux d'étude;
- ☐ Considérant que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant·e·s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;
- ☐ Considérant que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études, et de maintenir l'exclusion des stages de la Loi sur les normes du travail;
- ☐ Considérant que 20 569 étudiant·e·s réparti·e·s dans 4 régions administratives seront en grève dans la semaine du 18 au 22 mars;
- ☐ Considérant la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement;
- ☐ Considérant que les étudiant·e·s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;
- ☑ **Que l'AGECVM poursuive la mobilisation de ses membres en faveur de la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'étude;**

- ☑ **Que l'AGECVM soit en grève la semaine du 18 au 22 mars 2019 pour exiger la rémunération de tous les stages et la suppression de l'exclusion des stagiaires de la Loi sur les normes du travail;**
- ☑ **Que l'AGECVM organise une assemblée générale de reconduction de grève le vendredi 22 mars 2019 à 10h;**
- ☑ **Qu'à cette assemblée générale de reconduction se tiennent des discussions sur l'efficacité de la grève et l'état de la mobilisation, et que se tienne un vote sur la continuation ou non de la grève;**
- ☑ **Que l'AGECVM exige la rémunération de toutes les heures de stage complétées à la session hiver 2019;**
- ☑ **Que, durant cette grève, l'AGECVM participe aux rencontres hebdomadaires de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages et qu'elle invite tou·te·s ses membres à y participer;**
- ☑ **Que, lors de ces journées de grève, aucun stage, cours, évaluation, travail, examen ou rencontre de stage n'aient lieu;**
- ☑ **Que l'AGECVM communique avec les différents départements, particulièrement celui de soins infirmiers, travail social, éducation à l'enfance et éducation spécialisée afin de les prévenir de la grève à venir et de l'interruption complète du travail accompli en cours et en stage;**
- ☑ **Que l'AGECVM s'oppose à toute répression exercée sur les stagiaires qui respectent le mandat de grève;**
- ☑ **Qu'un comité de stagiaires soit formé pour organiser collectivement la résistance et la réponse aux mesures de répression et aux menaces provenant de l'administration et des superviseur·e·s de stage.**